



INFORMATION



Référence : BIM-FP 25-021

Destinataires :

Responsables de l'évaluation ou de GeXamine
Responsables de BIM-FP dans les organismes scolaires
Conseillers pédagogiques
Enseignants du programme Secrétariat

Merci de faire suivre ce message aux personnes concernées.

Objet : Épreuve retirée : DEP 5357 Secrétariat, 460-605, Compétence 11 — Production de lettres, version A

Nous avons été informés par le réseau d'un bris de confidentialité majeur autour de cette épreuve. La confidentialité d'autres épreuves du même programme pouvant aussi être compromise, l'équipe BIM poursuit ses travaux à ce sujet. D'autres épreuves pourraient faire l'objet d'un retrait de GeXamine au fur et à mesure que la situation évoluera.

Nous avons dû **retirer définitivement** l'épreuve mentionnée ci-dessus.

La validité de cette épreuve étant compromise, nous vous recommandons fortement d'éviter de l'utiliser. Une notice « abandonnée » sera affichée dans GeXamine pour rappeler que cette épreuve est retirée.

Comme précisé dans le communiqué envoyé annuellement, il est établi que seul le personnel concerné est autorisé à utiliser les épreuves qui lui sont attitrées, et ce, dans le seul contexte et lieu que celui de ses fonctions au sein d'un organisme scolaire.

Aucune version électronique des fichiers ne doit circuler. Ces balises concernent aussi bien les épreuves d'évaluation BIM que les épreuves modifiées, en tout ou en partie.

L'équipe BIM compte sur la collaboration du réseau afin d'assurer la confidentialité et la pérennité des outils d'évaluation de sanction utilisées à l'échelle provinciale que sont les épreuves BIM.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Nous regrettons les inconvénients que ce retrait pourrait vous causer. Nous vous remercions de votre compréhension et vous présentons nos meilleures salutations.

L'équipe BIM-FP

bim@grics.ca